



Nos infrastructures de demain

Résumé des recommandations de la FCM pour les prochains programmes fédéraux d'infrastructure et de transport collectif

Automne 2023



FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES



La vision municipale : le Canada que nous voulons en 2050

Imaginons que nous sommes en 2030, en 2040 ou même en 2050.

Imaginons que nous vivons dans un pays où nos infrastructures sont accessibles, abordables et conçues pour répondre aux besoins de tous les Canadiens. Un pays où nos biens et nos services peuvent être transportés partout au pays et ailleurs dans le monde, au grand avantage des familles et des propriétaires d'entreprises. Dans ce Canada, nous atteignons nos objectifs climatiques et savons que la carboneutralité sera réalisée en 2050. Nos collectivités autochtones et éloignées ont accès à de l'eau propre et à des infrastructures adéquates, nous sommes rarement pris dans des embouteillages et nous passons plus de temps avec nos proches.

Ce pays enviable, nous pouvons le bâtir ensemble, des plus petites collectivités aux plus grandes villes, sans aucune exception. Mais de telles ambitions supposent que nous sommes prêts dès maintenant à investir comme il se doit. Les infrastructures municipales ne sont pas que des routes et des bâtiments; elles sont les fondations mêmes de nos collectivités et de notre économie.

Il est tout simplement impensable de bâtir de nouveaux logements sans d'abord construire ou mettre à niveau les infrastructures municipales d'eau, de transport et communautaires dont les futurs occupants auront besoin. Si nous souhaitons accroître la densité des villes et des quartiers dans notre parcours vers la carboneutralité et ainsi créer des collectivités davantage axées sur les transports collectifs, nous devons augmenter nos investissements dans le renouvellement des infrastructures existantes.

Enfin, des investissements d'infrastructure seront cruciaux au maintien de la qualité de vie de la population du pays, tout comme il sera primordial de mettre en œuvre un cadre de croissance municipale qui s'assurera d'une meilleure corrélation entre les ressources municipales et la croissance nationale, comme le développement économique et la hausse démographique.



Nos villes et nos municipalités se développent rapidement, et c'est une bonne chose. Mais nos infrastructures ne suffisent pas à soutenir cette croissance. Nous sommes loin d'avoir assez de logements abordables et à densité élevée pour répondre à la demande, et c'est pourquoi nous voilà aujourd'hui confrontés à une crise du logement qui se préparait depuis des générations. De plus, l'expansion des réseaux de transport collectif n'est pas assez rapide pour relier efficacement les personnes à leurs destinations, ce qui laisse nos routes encombrées et nuit à notre environnement. Des installations municipales névralgiques, comme les centres communautaires et les bibliothèques, sont maintenant devenues trop petites ou trop vieilles pour répondre à la demande croissante.

Selon l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada de Statistique Canada, 14 % des infrastructures municipales de traitement de l'eau potable et des eaux usées et près de 14 % des infrastructures municipales de transport sont actuellement en « mauvais » ou en « très mauvais » état et nécessitent des réparations ou un remplacement immédiats. La FCM a estimé à plus de 176 milliards de dollars le coût de remplacement ou de remise en état de tous les actifs municipaux actuellement en mauvais état.

La FCM propose un ensemble de recommandations précises pour le budget fédéral 2024, afin de jeter les bases des prochains programmes d'infrastructure fédéraux.

Elles visent à orienter les investissements en prévision d'un plan d'infrastructure à long terme qui doit être annoncé par le gouvernement fédéral à l'automne 2023, tel qu'indiqué par le premier ministre Justin Trudeau lors de son discours au congrès annuel et salon professionnel de la FCM, le 26 mai 2023.

Ensemble, nous pouvons concrétiser ces grandes ambitions.



Priorités municipales en matière d'infrastructures



Renouvellement des infrastructures essentielles

Favoriser le renouvellement constant et prévisible des infrastructures essentielles en doublant le **Fonds pour le développement des collectivités du Canada — FDCC** (anciennement le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence) à 4,4 milliards de dollars par année. Les accords actuels de financement fédéraux-provinciaux-territoriaux d'une durée de 10 ans prendront fin bientôt. Le moment est donc venu de mettre à jour et de moderniser le FDCC, tout en conservant les aspects clés qui en font l'outil de renouvellement des infrastructures le plus efficace qui soit pour les municipalités. Entre autres améliorations, la FCM recommande de majorer le taux d'indexation de 2 % à 3,5 % et de collaborer avec les municipalités afin d'améliorer les moyens d'évaluation, de reddition de comptes et de communication publique des résultats de ce programme.



Eau potable et eaux usées

Assurer une eau propre à toute la population du pays en établissant un nouveau fonds pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et en le dotant d'une enveloppe d'au moins 1 milliard de dollars par an pendant les 10 prochaines années, en plus des investissements du FDCC. La FCM recommande que ce nouveau fonds soit conçu pour répondre aux besoins très divers d'infrastructures d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées au pays, soit tant aux projets d'envergure des grands centres urbains qu'aux projets des collectivités rurales. Afin que toutes les collectivités du pays puissent satisfaire aux exigences réglementaires fédérales, cet accroissement des investissements dans les infrastructures d'eau est nécessaire pour soutenir la croissance démographique et accroître l'offre de logements.



Résilience climatique

Tirer parti des progrès démontrés dans la Stratégie nationale d'adaptation par l'ajout de financement pour le **Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)** et insister sur la nécessité d'un financement prévisible et à long terme dans la résilience des infrastructures comme mesure d'action climatique. Les municipalités s'attendent à ce que le budget 2024 comporte de nouveaux investissements, dont une bonification immédiate totalisant 2 G\$ au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) et au moins 1 G\$ par année en permanence pour les infrastructures d'atténuation des catastrophes, en plus du financement annoncé dans le plan d'action fédéral sur la Stratégie d'adaptation nationale. Voici les faits saillants des recommandations de la FCM pour la Stratégie nationale d'adaptation maintenant annoncée :

- Accroître rapidement les investissements dans des infrastructures publiques résilientes aux changements climatiques et les solutions naturelles pour les collectivités de toutes tailles;
- Investir dans la collecte de données climatiques ainsi que dans les évaluations locales et régionales des risques et des vulnérabilités climatiques;
- Soutenir les capacités locales en matière de planification, d'études, de projets pilotes et de projets d'investissement afin d'aider les municipalités à atténuer les phénomènes météorologiques extrêmes.



Transports collectifs

Enchâsser le **Fonds permanent pour le transport en commun** dans la loi à compter de 2024-2025 pour assurer le financement des coûts de planification et de conception, et consacrer au moins 3 milliards de dollars par an de façon permanente aux immobilisations.

Distribuer ces fonds principalement au moyen d'affectations directes aux municipalités et aux sociétés de transport collectif en se basant sur l'achalandage (consultez les autres détails ci-dessous).



Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives

Investir au moins 500 millions de dollars par an dans les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives municipales durant les 10 prochaines années à compter de 2024-2025. Ces installations, qui comprennent les piscines extérieures, les centres communautaires et les espaces publics, se font vieillissantes dans l'ensemble du pays et doivent être réparées ou remplacées. Des installations communautaires et récréatives essentielles doivent accompagner l'offre de nouveaux logements. À mesure que les municipalités créent des quartiers plus denses à proximité des transports collectifs, ces installations doivent être agrandies pour accueillir la hausse de population. La création de quartiers dynamiques, où les transports actifs et en commun sont facilement accessibles, où les gens veulent vivre, travailler et se divertir, est la clé pour relancer les centres-villes au sortir de la pandémie et atteindre nos objectifs en matière de carboneutralité.



Infrastructures des collectivités rurales, éloignées et nordiques

- **Renforcer les infrastructures rurales et nordiques essentielles** en consacrant de nouveaux fonds d'au moins 250 millions de dollars par an pendant 10 ans à compter de 2024-2025, en plus de doubler le FDCC. Prévoir une hausse particulière du FDCC pour les gouvernements municipaux des territoires, étant donné le besoin criant d'investissements dans les infrastructures du Nord et les coûts de construction plus élevés dans ces régions liés aux difficultés de main-d'œuvre et d'approvisionnement.
- **Soutenir les services à large bande dans les zones les plus difficiles d'accès** en ajoutant au **Fonds pour la large bande universelle** un volet de 600 millions de dollars axé sur les besoins et ciblant les petits fournisseurs de services Internet et les partenaires communautaires, y compris les municipalités. Convoquer une table ronde nationale sur l'infrastructure numérique regroupant tous les ordres de gouvernement, afin de concevoir la vision de la connectivité à large bande au Canada pour 2030, d'établir une cible nationale d'abordabilité numérique et de lancer un programme de renforcement des capacités numériques.
- **Renforcer la mobilité des populations rurales et soutenir le développement économique en investissant dans les aéroports et ports ruraux en difficulté :**
 - Étendre l'admissibilité de tous les petits aéroports au Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires et accroître les fonds de ce programme afin de répondre à la demande accrue;
 - Mettre l'accent en priorité sur le pavage et l'allongement des pistes d'atterrissage du Nord afin que des avions plus gros et plus récents puissent y atterrir, ce qui permettra de réduire les coûts des denrées alimentaires et de soutenir le développement économique dans le Nord;
 - Créer un port en eau profonde en collaboration avec le gouvernement du Nunavut, afin de réduire le coût des investissements dans les infrastructures et de favoriser le développement économique régional.

- **Assumer la responsabilité au chapitre du transport intercommunautaire de passagers :** la FCM recommande que le gouvernement fédéral désigne un ministère responsable pour mettre rapidement en œuvre un plan exhaustif de services d'autobus intercommunautaires, en s'appuyant sur les solutions cernées par les précédents rapports et groupes de travail, dont celle de fournir des fonds opérationnels durables en partenariat avec les provinces et les territoires.
- **Accroître la portée du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire :** les municipalités sont des partenaires indispensables pour l'amélioration de la sécurité ferroviaire à l'échelle locale. Dans la foulée du Règlement sur les passages à niveau fédéral, les municipalités, les provinces, les compagnies de chemin de fer et les propriétaires fonciers travaillent ensemble afin d'améliorer la sécurité à quelque 20 000 passages à niveau existants, mais des fonds fédéraux supplémentaires sont nécessaires pour en assurer la conformité.
- **Établir et appliquer une perspective rurale en collaboration avec les municipalités rurales, éloignées, nordiques et la FCM :** s'assurer que tous les programmes d'infrastructure sont conçus de façon à ce que les petites collectivités et les collectivités rurales, éloignées et nordiques aient accès au financement des infrastructures.



Fonds permanent pour le transport en commun

Le Fonds permanent pour le transport en commun (FPTC) de 3 milliards de dollars annoncé par le gouvernement fédéral en 2021 fournira aux municipalités les investissements en capital prévisibles dont elles ont besoin pour réaliser des projets de transport collectif transformateurs et établir des collectivités axées sur les transports collectifs. Tous les gouvernements doivent travailler ensemble pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et atteindre la cible établie pour le secteur canadien des transports. **Le financement des transports collectifs est donc essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques.** Les investissements à long terme dans les transports collectifs entraîneront également une baisse de la congestion et l'amélioration de la circulation des biens et des personnes dans nos zones urbaines, tout en favorisant le développement économique, un coût de la vie plus raisonnable et donc une meilleure qualité de vie pour la population canadienne.

Les municipalités s'engagent à accroître l'offre de logements en parallèle avec les investissements pour les transports collectifs. Ceci serait un moyen efficace d'intégrer les objectifs politiques en matière d'offre de logements dans les programmes fédéraux de financement du transport en commun, tout en préservant l'autonomie municipale relative aux transports collectifs et à l'aménagement des terres, et en habilitant les gouvernements municipaux à accroître la densité de logements abordables à proximité des transports collectifs par l'entremise d'investissements fédéraux suffisants en soutien aux transports collectifs et à l'abordabilité du logement.



Principales recommandations de conception du Fonds :

- Le FPTC devrait être **permanent, prévu dans la loi, direct**, applicable aux besoins à court terme, tenir compte des besoins uniques des petites collectivités et être flexible — tout en soutenant une vaste gamme de coûts admissibles.
- Le Fonds doit fournir un financement d'au moins **3 milliards de dollars par année**, avec un profilage annuel cohérent et un taux d'indexation annuel afin de comprendre l'inflation des coûts de construction (par exemple 3,5 % par an).
- Le Fonds devrait couvrir **une gamme complète de coûts d'immobilisations admissibles**, y compris les travaux préliminaires de planification et de conception, la remise en état et le renouvellement des actifs existants, l'expansion des réseaux, le passage aux transports collectifs zéro émission et les transports actifs.
- Le Fonds devrait se composer de trois volets :
 1. un volet assurant des affectations annuelles basées sur l'achalandage (plus important volet, représentant 90 %, par exemple);
 2. un volet basé sur des demandes de financement pour les réseaux urbains;
 3. un volet basé sur des demandes de financement pour le soutien d'options de transport durable rurales et régionales.
- Le gouvernement fédéral devrait **hâter la mise en œuvre du FPTC prévue actuellement à compter de 2026-2027, pour l'établir au 1^{er} avril 2024 (en 2024-2025)**, en commençant par le financement des coûts de planification et de conception.
- **L'acquisition de terrains devrait être admissible** dans le cadre du FPTC et des programmes fédéraux de logement. L'achat de terrains à proximité de futurs aménagements de transport collectif est un élément clé de la réussite des aménagements centrés sur les transports collectifs et est essentiel pour le développement de logements hors marché à proximité des transports collectifs.

Résumé des nouveaux investissements fédéraux dans les infrastructures

INFRASTRUCTURES	CALENDRIER	RECOMMANDATION	MÉCANISMES
Renouvellement (toutes les infrastructures)	Lancement 2024-2025 Transfert permanent, inscrit dans la loi	4,4 G\$/an +3,5 % d'indexation	Fonds pour le développement des collectivités du Canada Affectations Sans contrepartie PT
Résilience climatique	Engagement de 10 ans 2024-2025 à 2034-2035 Plus élevé au lancement	2 G\$ en 2024-2025 1 G\$/an	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes Demandes de financement Contrepartie PT
Eau potable et eaux usées	Programme de 10 ans 2024-2025 à 2034-2035	1 G\$/an	Nouveau fonds Demandes de financement Contrepartie PT
Transports collectifs	Lancement en 2024-2025 pour les coûts de planification Transfert permanent, inscrit dans la loi	3 G\$/an +3,5 % d'indexation	Fonds permanent pour le transport en commun Affectations + demandes de financement
Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives	Programme de 10 ans 2024-2025 à 2034-2035	0,5 G\$/an	Nouveau programme ou élargissement du programme existant Demandes de financement Contrepartie PT
Infrastructures rurales et nordiques	Programme de 10 ans 2024-2025 à 2034-2035	0,25 G\$/an	Nouveau programme Demandes de financement Contrepartie PT
Connectivité numérique	Complément de 4 ans 2024-2025 à 2027-2028	0,15 G\$/an	Fonds pour la large bande universelle Demandes de financement Sans contrepartie PT